

(Appliquer la prévention à la pratique)



Résumé à l'intention des cliniciens – Recommandations du Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs concernant le dépistage du cancer du col de l'utérus

Population	Les femmes asymptomatiques qui ont ou ont eu une vie sexuelle active. Les présentes lignes directrices ne s'appliquent pas aux femmes affichant des symptômes du cancer du col de l'utérus (p. ex. saignements vaginaux anormaux), aux femmes qui ont déjà obtenu des résultats de dépistage anormaux (jusqu'à ce qu'il soit convenu qu'il est possible de reprendre les dépistages normaux), aux femmes qui n'ont pas d'utérus (par suite d'une hystérectomie) ou aux femmes immunosupprimées.				
Fardeau de la maladie	En 2011, le nombre de nouveau cas du cancer du col de l'utérus au Canada était d'environ 1 300, alors qu'environ 350 femmes meurent chaque année au Canada de ce type de cancer. L'incidence du cancer du col de l'utérus augmente considérablement après l'âge de 25 ans et culmine au cours de la cinquième décennie, touchant donc les femmes pendant leurs années de procréation et de productivité.				
Intervention	Dépistage du cancer du col de l'utérus avec cytologie cervico-vaginale.				
Recommandations	<p>Pour les femmes de moins de 20 ans, nous recommandons de <u>ne pas</u> faire de dépistage du cancer du col de l'utérus.</p> <p>Recommandation forte; données probantes de qualité supérieure.</p>	<p>Pour les femmes de 20 à 24 ans, nous recommandons de <u>ne pas</u> faire de dépistage du cancer du col de l'utérus.</p> <p>Recommandation faible; données probantes de qualité moyenne.</p>	<p>Pour les femmes de 25 à 29 ans, nous recommandons le <u>dépistage cytologique systématique</u> du cancer du col de l'utérus tous les 3 ans.</p> <p>Recommandation faible; données probantes de qualité moyenne.</p>	<p>Pour les femmes de 30 à 69 ans, nous recommandons le <u>dépistage cytologique systématique</u> du cancer du col de l'utérus tous les 3 ans.</p> <p>Recommandation forte; données probantes de qualité supérieure.</p>	<p>Pour les femmes de 70 ans et plus qui ont fait l'objet d'un dépistage approprié, nous recommandons que le dépistage systématique soit arrêté. Pour les femmes de 70 ans et plus qui n'ont pas fait l'objet d'un dépistage approprié (c.-à-d. 3 tests Pap négatifs successifs au cours des 10 dernières années), nous recommandons que le <u>dépistage se poursuive</u> tous les 3 ans jusqu'à ce qu'il soit approprié de l'arrêter.</p> <p>Recommandation faible; données probantes de faible qualité.</p>
Justification des recommandations	La très faible incidence et l'absence de décès associés au cancer du col de l'utérus à cet âge; l'absence de	L'avantage incertain du dépistage dans ce groupe d'âge; la faible incidence et la mortalité associées au cancer du col de l'utérus, combinées à des taux	Une valeur relativement faible est placée sur les avantages minimes du dépistage. Il y a aussi une certaine préoccupation concernant le taux plus	Une valeur élevée est accordée : aux données probantes sur l'efficacité du dépistage, à la plus forte incidence et mortalité se	Une valeur relativement élevée est accordée aux données probantes limitées sur l'efficacité du dépistage et à la possibilité de détecter et de traiter des taux toujours élevés de cancer du col de l'utérus dans ce groupe d'âge.

(Appliquer la prévention à la pratique)



	données probantes sur l'efficacité du dépistage; et les données probantes des méfaits.	de faux positifs plus élevés chez les femmes de moins de 30 ans, avec effets néfastes et traitements inutiles.	élevé de faux positifs chez les femmes de moins de 30 ans, et effets néfastes potentiels du traitement excessif. Cette recommandation reflète les préoccupations quant à la plus forte incidence et à la mortalité se rattachant au cancer du col de l'utérus dans ce groupe.	rattachant au cancer du col de l'utérus dans ce groupe d'âge, et aux taux plus faibles des effets néfastes potentiels estimés pour ce groupe d'âge comparativement aux femmes plus jeunes.	
Détails sur les services recommandés	Pour les femmes de 25 ans et plus, nous recommandons un dépistage tous les trois ans avec un test Pap effectué par un médecin de soins primaires. Bien que des données probantes suggèrent que les tests du virus du papillome humain pourraient permettre de réduire l'incidence et la mortalité se rattachant au cancer du col de l'utérus, des recommandations sur le dépistage du virus du papillome humain seront formulées lorsque plus de résultats de recherche seront disponibles.				
Considérations relatives à la mise en œuvre	Envisager la possibilité d'utiliser un dossier de santé électronique pour envoyer un rappel de dépistage aux femmes de 25 ou 30 ans et plus.				
Considérations particulières	Les taux de dépistage chez les femmes autochtones sont à la hausse. Il se peut que les nouvelles immigrantes soient testées moins souvent. Les femmes de certains groupes ethniques et socioculturels pourraient préférer qu'une professionnelle de la santé effectue leurs tests de dépistage. Il faut accorder une attention particulière à ces populations et augmenter leur taux de dépistage.				